

BULLETIN D'INFORMATION CFE-CGC

28 Octobre 2022

Elections TAVS - Les établissements distincts

Les 3 mantras de la CFE-CGC

S'opposer parfois

Le projet de la Direction « aligner la gouvernance sociale sur la gouvernance opérationnelle » et résultant en une **diminution du nombre d'établissement distincts de 11 à 4** a tout d'abord provoqué incompréhension, inquiétudes, questions et parfois colère chez les organisations syndicales. Les nouveaux établissements distincts, au nombre de 4, correspondraient aux 4 Business Line : MIS, FLX, AGS, T&S. Hormis T&S, ils auraient chacun plusieurs implantations géographiques.

Proposer toujours

Plus de 2 mois après l'annonce, et plusieurs séances de discussions sans avancées, 2 organisations syndicales, dont la CFE-CGC, acceptent le principe de proroger les mandats des élus jusqu'en **juin 2023**. Cette prorogation devait permettre d'avoir le temps de discuter et négocier un accord sur ce nouveau modèle proposé. Il faut l'**unanimité** pour proroger les mandats et une des trois organisations syndicales refuse hélas de signer ; on s'achemine vers une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) pour passer à 4 établissements distincts, modalité permise à ce stade par la loi, pour que le processus électoral ne puisse pas être bloqué. La Direction retarde sa DUE de mois en mois, en recherchant toujours une signature unanime pour une prorogation des mandats.

Construire souvent

Contrainte par le délai légal d'organisation des élections, la Direction revient et propose une solution intermédiaire, sous forme de projet pilote : **8 établissements distincts au lieu de 4** et la possibilité de **négocier un accord** sur les grands sujets qui nous inquiètent :

- Les Œuvres sociales du CSE (vos subventions d'activités...)
- La qualité du dialogue local sur les sites géographiques,
- La vie des sites
- L'animation des collectifs de travail etc...

Un accord majoritaire est signé par deux organisations syndicales, il est donc valide.

Les 3 établissements de la BL MIS (Vélizy, Thonon, Moirans RAD) seront regroupés dans un seul établissement distinct.

Les 2 établissements de Valence et Moirans LCD sont regroupés en un seul établissement distinct.

L'accord signé permet d'obtenir des **moyens supplémentaires** pour vous et vos élus des sites regroupés. Nous avons obtenu un engagement de suivi régulier et des bilans permettant d'améliorer le dispositif. Si le projet pilote est concluant pour toutes les parties, la Direction pourrait regrouper dans 3 ans tous les sites en établissements distincts par BL.

On a enfin avancé !

La négociation est l'outil qui doit permettre, après l'analyse et la pesée des enjeux, puis l'argumentation de chacun, de trouver les concessions et les contreparties qui vont rendre possible un accord acceptable par les parties. **C'est ADN de la CFE-CGC.**

